

DEMANDER UNE SUBVENTION PSF



L'Agence Nationale du Sport (ANS) soutient les structures (*clubs, comités et ligues*) pour le développement des pratiques sportives dans le cadre de campagne de demande de subvention appelées « subventions PSF » (Projet Sportif Fédéral). La particularité de ce dispositif est un double fonctionnement avec une instruction de la demande par la fédération suivie d'une validation puis d'une mise en paiement par l'ANS. L'objectif des subventions étant de développer la pratique sportive (*augmenter le nombre de pratiquants et de licenciés*) et de faire évoluer l'offre sportive proposée.

POURQUOI ?



Financer les actions de votre club



Répondre à des besoins



Diversifier les ressources



Enclencher une dynamique



Proposer de nouveaux projets



Démarche vers le « club 3.0 »

COMMENT ?

1

Je dispose d'un compte sur la plateforme LeCompteAsso

5

Je liste les actions que mon club fait pour se structurer, le 5x5, le 3x3, le VxE et la RSO

2

Je prends connaissance de la note de cadrage de la FFBB (courant février)

6

J'utilise les outils ressources proposés par la Fédération pour préparer en amont ma demande de subvention

3

J'assiste aux webinaires organisés par la FFBB **en février 2025**

7

Je travaille la justification des subventions éventuellement perçues l'année

4

Je prépare les documents nécessaires (rapport AG, comptes, projet de structure)

8

Je me connecte au compte asso et dépose ma demande de subvention

VOTRE CHECK-LIST

- Je liste les actions que mon club fait et les organise entre : structuration, 5x5, 3x3, VxE, RSO
- J'actualise les informations de ma structure sur LeCompteAsso
- Je m'assure d'avoir justifié de l'utilisation des subventions perçues les années précédentes
- Je suis les webinaires d'information (disponible en replay)

TOUTES LES INFOS

[eFFBB](#)

